

pas ; & pour éviter des redites , j'ai cité un écrit où on lit ce qui suit. „ Les mots bruyans
 „ de *successeur des Apôtres*, *plénitude de*
 „ *la puissance épiscopale*, *pouvoir apostolique* &c. dont les promoteurs de l'anarchie
 „ actuelle font un si grand usage , ont au
 „ moins besoin de quelque explication. De
 „ quel apôtre est donc successeur, tel ou tel
 „ évêque qui élève sa dignité avec le plus
 „ d'ardeur ; celui de Laubach , par exemple *.
 „ N'est-ce pas l'Eglise Romaine , n'est-ce pas
 „ son pontife , auxquels le peuple de ces ré-
 „ gions , ses prêtres , ses évêques doivent tout
 „ ce qu'ils font en matière de christianisme ?
 „ Voilà donc une *succession* qui ne répond
 „ pas exactement à l'idée de ce mot... Mais
 „ admettons-la en ce sens , que les évêques
 „ ont la charge de régir leur Eglise , d'or-
 „ donner les prêtres , de veiller à la conser-
 „ vation de la foi , au maintien de la disci-
 „ pline &c ; que prouve une telle *succession*
 „ contre l'autorité du souverain Pontife , du
 „ véritable successeur de Pierre dans toute la
 „ rigueur du terme ? *Plénitude de la puis-
 „ sance apostolique*. A qui viendra-t-il dans
 „ l'esprit , d'avancer sérieusement que les douze
 „ instituteurs & fondateurs de la Religion
 „ chrétienne n'ont pas eu une autorité plus
 „ spéciale , plus vigoureuse & plus étendue ,
 „ que des gens chargés simplement de conser-
 „ ver un ouvrage établi depuis dix-huit siècles ,
 „ & cela dans un petit district particulier qui
 „ leur est assigné ? Que des hommes , disci-
 „ ples personnels de Jesus-Christ , témoins ocu-

*Vérita-
 ble Etat du
 différend
 élevé entre
 le nonce
 & les ar-
 chevê-
 ques. 2^e.
 édition,
 p. 55.
 * C'étoit
 en 1787.
 Voyez
 Herberf-
 tein (Jean-
 Charles)
 dans le
 Dict.
 Hist.*